

4 – L'égalité du montant des retraites

La pension moyenne de droit direct perçue par les femmes est inférieure de 39,3 % à celle des hommes. Si l'on tient compte des pensions de réversion et de la majoration pour enfants, la retraite moyenne des femmes est inférieure de 25,2 % à celle des hommes*.

Cet écart résulte des inégalités au travail (salaires, carrières interrompues pour congés parentaux, temps partiels, emplois précaires...). Les femmes ont été les premières pénalisées par l'allongement de la durée de cotisation, l'application de la décote et le report de l'âge légal de départ en retraite.

Nos exigences:

- Rétablir la retraite à 60 ans et garantir une pension au moins équivalente au SMIC pour une carrière complète ;
- Mettre en place des départs anticipés pour tous les métiers pénibles
– y compris ceux à prédominance féminine ;
- Revaloriser les minimum vieillesse (56% des femmes sont au minimum vieillesse) ;
- Garantir des droits à retraite à temps plein pour les salarié.es à temps partiel ;
- Les périodes pour maternité, ainsi que pour accident de travail et maladie professionnelle, doivent être considérées comme périodes travaillées pour toutes les personnes qui partent à la retraite en 2017

– Renforcer les droits familiaux et les pensions de réversion tant que subsisteront les inégalités entre les femmes et les hommes.

Mais il faut également penser la réduction de ces écarts en rompant avec un système – le patriarcat – qui renforce les droits dérivés ou complémentaires des femmes en les cloisonnant dans leur rôle de mère. Le partage des responsabilités parentales et domestiques doit être favorisé et recherché, afin de « sortir » les femmes de ce seul rôle social. Il faut également prendre en compte les nouvelles formes de familles -LGBTI (Lesbien, Gay, Bi, Trans et Intersexe) notamment.

** Sources : chiffres clés 2016 – ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes*

